

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00169
Propriétaire(s) : Jozef Straus
Emplacement : 1088 et 1090, avenue Barwell
Quartier : 7 – Baie
Description officielle : lot 53, plan enr. 4M-177
Zonage : R2F[475]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire a présenté une demande d'autorisation D08-01-17/B-00133 qui, si elle est approuvée, aura comme effet de créer deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante. Une des parcelles (partie 91 du Plan 4R-2015), située au 1090, avenue Barwell ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage décrite ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur d'un lot à 8,53 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 9,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qui sera étudiée en même temps que la présente.